

Liste de pièces

REGULARISATION IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS



Le CFE (Centre de Formalités des Entreprises) vous informe et détermine, avec vous, la liste des pièces justificatives nécessaires à votre formalité.

IMPRIMES A TELECHARGER

- Formulaire Cerfa n°15260*01
- Notice n°51938*01
- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation
- Attestation de notification du conjoint collaborateur
- Attestation de délivrance de l'information donnée par le commerçant à son conjoint
- Autorisation du propriétaire
- Pouvoir

PIECES NÉCESSAIRES

Dans tous les cas

- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation

Pour le chef d'entreprise

Nationalité française :

- Extrait d'acte de naissance en original datant de moins de 3 mois (délivré par la Mairie du lieu de naissance)
- Ou Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

Nationalité étrangère :

Etranger résidant en France (ressortissant Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco) :

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le chef d'entreprise
- Pour les ressortissants de la Croatie, copie de la carte de séjour portant la mention « Union Européenne toutes activités professionnelles sauf salariées » en cours de validité ou copie du récépissé de demande de la carte de séjour

Etranger résidant en France (autre nationalité) :

- Copie recto-verso d'un titre de séjour ou copie du récépissé de demande d'un titre de séjour en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel
- Copie de la carte de résident en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel

Titulaire d'un titre de séjour temporaire :

- Copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel mentionnant l'autorisation d'exercer une activité commerciale ou portant la mention « vie privée et familiale » ou « compétences et talents »

- o Si le titre de séjour indique une autre mention (étudiant, salarié...), joindre également la demande d'autorisation émanant de la Préfecture du lieu de résidence

Etranger non résidant en France :

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le chef d'entreprise
- Copie du récépissé de déclaration émanant de la Préfecture du lieu du siège de la société en cours de validité, sauf ressortissant Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco

Situation matrimoniale :

En cas de mariage sous le régime de la communauté légale ou conventionnelle :

- Un exemplaire de l'attestation de délivrance de l'information donnée par le chef d'entreprise à son conjoint sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs
- Ajouter un chèque d'un montant de 8,89€ libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce si dépôt de l'attestation de délivrance de l'information au conjoint commun en biens
- Copie du livret de famille certifiée conforme par le chef d'entreprise

Pour la personne liée par le pacte civil de solidarité (PACS) :

- Copie du livret de famille (avec la mention PACS) ou certificat de PACS délivré par le tribunal d'instance ou extrait d'acte de naissance (avec la mention PACS), uniquement en cas de la mention de conjoint collaborateur

Pour le conjoint collaborateur :

- Une attestation de notification signée par les 2 conjoints

Pour le local

Si création:

- Copie du bail commercial
- Ou Copie du contrat de domiciliation ou attestation en original
- Ou Un justificatif de la jouissance des locaux ou un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom et prénom du chef d'entreprise (copie facture eau, électricité ou téléphone).
- o Si le chef d'entreprise est hébergé, attestation d'hébergement et copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois aux noms et prénom de la personne qui héberge

Si achat du fonds :

- Copie de l'acte d'acquisition du fonds de commerce enregistré
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales

Si location gérance ou gérance mandat, licitation, partage ou apport :

- Copie de l'acte de location gérance, ou du contrat de gérance mandat, ou copie de l'acte de partage, ou copie du contrat d'apport
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales

Si donation :

- Copie de l'acte de donation

Si gestion d'un fonds de commerce dans le cadre d'un plan de cession :

- Copie du jugement ordonnant le plan de cession

Pour l'activité

Si réglementée :

- Copie de l'autorisation provisoire ou définitive du diplôme ou du titre nécessaire à l'activité du chef d'entreprise
- Un pouvoir en original du chef d'entreprise s'il n'a pas signé lui-même le formulaire

TARIF

Les frais de Greffe peuvent varier d'un territoire à l'autre, nous vous invitons à consulter votre Centre de Formalités des Entreprises.

Le CFE vous accompagne dans vos démarches juridiques, administratives, fiscales et sociales